

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annick Jean	Numéro de permis 2020119	Date d'inspection Le 27 novembre 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)		Numéro de téléphone (506) 423-2684	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers pour les membres du personnel, des espaces de rangement, des effets personnel, des dossiers d'incident, de la santé et des médicaments (aucun).
Observation de l'accueil des enfants, préparation de différentes stations de jeu dans la cafétéria, d'une activité préparée par la stagiaire (créer des oiseaux), du départ de 5 enfants ainsi que la collation fournie par les parents.
Il mouille un peu lors de ma visite, les enfants vont aller dans le gymnase.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 novembre 2024

Date

original signé par

Mélissa Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2024

Date